



(c) esadtpm 2024

**ésad
tpm**

École Supérieure
d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée

L VOS AVANTAGES EN TANT QUE MÉCÈNE

/ Communication interne ou externe - Mention de votre logo sur les supports de communication de l'école (site Internet, plaquette d'informations, post sur les réseaux sociaux) ainsi que sur les dossiers de communication du projet de l'artiste accompagné.

/ Visite privée de l'établissement, de l'atelier de l'artiste, actions de médiation à envisager, exposition pour votre entreprise...

/ Mise à disposition du hall et/ou de la salle de conférence de l'établissement pour un événement privé.

L GRÂCE À VOUS !

/ L'ésadtpm améliore son parc de machine-outils destinées à des enseignements techniques spécifiques

/ L'ésadtpm aménage ses ateliers pour répondre aux enjeux des pratiques artistiques émergentes.

L COORDONNÉES

École Supérieure d'Art
et de Design Toulon Provence
Méditerranée
2, Parvis des écoles
83000 Toulon

+33 (0)4 94 05 58 05
www.esadtpm.fr



Participez à accompagner la carrière d'un jeune artiste

**Mécénats
Fiche projet**
campagne 2026 2027



(c) esadtpm 2022

ACCOMPAGNER UN(E) JEUNE ARTISTE

Accompagner financièrement un jeune diplômé de l'esadtpm (École supérieure d'art et de design de Toulon Provence Méditerranée) en résidence offre au mécène une opportunité unique de participer activement à l'émergence de la création contemporaine, tout en bénéficiant d'avantages concrets en termes d'image, de réseau et d'impact culturel.

UN ENGAGEMENT À FORT IMPACT CULTUREL ET HUMAIN

En soutenant un jeune diplômé de l'esadtpm, vous permettez à un créateur de se concentrer pleinement sur son travail, libéré des contraintes matérielles. Cette aide directe favorise l'innovation artistique et contribue à la diversité culturelle en donnant sa chance à de nouveaux talents issus d'une formation d'excellence qui, sans ce soutien, peinent souvent à se faire connaître.

Au-delà du financement, le mécène devient un véritable partenaire de parcours, parfois même un mentor, créant une relation durable avec l'artiste et son écosystème.

UN LEVIER DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET D'INNOVATION

Soutenir un jeune diplômé de l'esadtpm en résidence s'inscrit aussi dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE), montrant un engagement concret en faveur de la jeunesse, de la créativité et de l'inclusion, tout en valorisant l'excellence d'une formation régionale. Pour les entreprises, cela peut se traduire par des projets transversaux (ateliers avec les salariés, commandes spécifiques, résidences in situ), stimulant l'innovation interne et l'attractivité de la marque employeur.

En résumé, le mécénat d'un jeune diplômé de l'esadtpm en résidence est bien plus qu'un don : c'est un investissement humain, culturel et stratégique, qui crée de la valeur partagée entre l'artiste, le mécène, l'école et la société.

VOUS SOUHAITEZ...

/ Partager et promouvoir l'enseignement artistique culture,

/ Participer au développement et au rayonnement de l'établissement,

/ Contribuer aux enjeux des nouvelles pratiques artistiques,

Devenez mécène pour soutenir pour soutenir l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée !

Le mécénat est un « soutien matériel, apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » - *Loi Aillagon du 1^{er} août 2003*

BUDGET PRÉVISIONNEL

Coût de la résidence (HT) 6 000 €

Financement esadtpm 2 000 €

Montant éligible au mécénat ..4 000 €

LES AVANTAGES FISCAUX

Entreprises : réduction d'impôt de 60% du montant du versement dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Particuliers : réduction d'impôts sur le revenu (IRPP) à hauteur de 66% du montant des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable.

3 FORMES DE MÉCÉNAT

/ Mécénat financier : l'entreprise apporte un don en numéraire pour soutenir un projet de son choix.

/ Mécénat de compétences : l'entreprise met à disposition un ou plusieurs salariés afin de réaliser une action à titre gracieux pendant leur temps de travail.

/ Mécénat en nature : l'entreprise fait un don de biens ou met à disposition du matériel utile à la réalisation d'un projet ou un lieu d'accueil de la résidence.

CONTACT

Vincent Pujol
vpujol@esadtpm.fr
+33(0)4 94 05 58 05
+33(0)6 25 79 62 44